Délibération N° : 2023/078

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE ROANNE
CANTON DE RENAISON
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'URFE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Par suite d'une convocation en date du 8 décembre 2023 adressée par Monsieur Charles LABOURE, Président sortant, les membres composant le conseil communautaire du Pays d'Urfé se sont réunis à la salle des fêtes de Les Salles, le 14 décembre 2023 à 20 heures conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

<u>Etaient présents</u>: ROUX Lorraine, LABOURE Charles, PRAS Séverine, PONCET Didier, CLEMENCON Thierry, LOIZZO Laurent, ESPINASSE Patrice, PEREZ Gérard, SIETTEL Thomas, GOUTORBE Stéphane, PEURIERE Jean-Hervé, CHAUX Michel, PONCET Pascal, BARLERIN Emmanuelle, VIETTI Dominique, COMPAGNAT Michel, MOISSONNIER Clément, CROZET Guy, CHABRE Michel, CAZORLA Dominique, CHABRIER Alexandre.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration : MONAT Pascale, ROYER Jean-Paul.

Absents excusés: MEUNIER Ingrid, BATTANDIER Maud, BRUEL Laurent, LUGNE Isabelle.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Séverine PRAS est désignée pour remplir cette fonction.

Objet: CONTRAT DE REPRISE DES PLASTIQUES DURS A LA DECHETERIE:

M. le Président soumet à l'assemblée le rapport suivant :

Un contrat a été signé en avril 2022 avec VALORPLAST pour la reprise des plastiques durs en déchèterie (PEHD et PP).

Cette filière a permis de détourner environ 11 tonnes de déchets du tout-venant en 2022 et déjà 15 tonnes sur la période de janvier octobre 2023.

La convention avec VALORPLOAST prend fin au 31 décembre 2023.

En attendant de disposer de nouvelles solutions avec la mise en place de la nouvelle filière REP (responsabilité élargie des producteurs) pour les produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PCMB), dans le courant de l'année 2024, il est proposé de reconduire temporairement les contrats en cours pour la prise en charge de ces déchets.

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2022017 du 24 février 2022 ;

Vu le projet d'avenant avec la société SECAF CHAMFRAY pour la location de la benne destinée à l'accueil de ces déchets ;

Vu le projet d'avenant avec la société VALORPLAST pour le rachat de ces matériaux ;

Suite à l'exposé de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Par 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Article 1 : VALIDE cette proposition ;

Article 2 : AUTORISE le Président à signer les avenants pour prolonger les contrats en lien avec cette opération jusqu'à la mise en place des nouvelles filières REP.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Saint Just en Chevalet, le 14 décembre 2023

Le Président, Charles LABOURE

> COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'URFÉ " Maison du pays d'Urfé " 42430 ST-JUST-EN-CHEVALET

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le ... et de la publication le ... Fait à Saint Just en Chevalet, le ...

Le Président Charles LABOURE

La secrétaire de séance, Séverine PRAS

Mis en ligne sur www.ccpu.fr le 15 décembre 2023